



Services techniques
N/REF : KS/09/04/25

République Française

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE de la Ville de FIGEAC,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L. 2213-1 à L.2213-6 et L. 3221-4,
 VU le Code Pénal et notamment son article R 610-5,
 VU le Code de la voirie Routière et notamment ses articles L 133-1 et R 166-2,
 VU le code de la route et notamment ses articles L.325-1 et suivants, R.411-8, R411-25, R.412-28, R.413-1, R.417-9 et R.417-10,
 VU l'instruction interministérielle et notamment les articles du livre 1, 2ème partie, signalisation de danger, livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,
 VU l'arrêté du Maire n° 20/020 du 8 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur des Services Techniques,
 VU l'avis des Services de Police Municipale,
 VU l'avis des Services Techniques de la Ville de Figeac,
 VU la demande présentée par l'entreprise TERRA CELE – 769, route de Figeac – Ceint d'Eau – 46100 FIGEAC pour la réalisation de sondages sur le réseau assainissement, pour la création de 2 regards, au croisement de la rue des Maquisards et de la rue Paul Bert, dans le cadre des travaux de réfection des réseaux pour le compte de la Ville de Figeac,
 CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers, ainsi que le bon déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation routière,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise TERRA CELE est autorisée à procéder aux travaux de sondages sur le réseau assainissement et à la création de 2 regards.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable du mardi 15 avril au mercredi 16 avril 2025.

ARTICLE 3 : La circulation sera réglementée pendant le déroulement du chantier comme suit :

- Les regards à créer se trouvent entre 5 et 7 mètres en amont de la tête de réseau assainissement rue Paul Bert (face à l'auto-école ECF - 21 rue des Maquisards),
- La vitesse sera limitée à 30 km/h sur la 1^{ère} partie de la rue des Maquisards et la rue Paul Bert,
- La circulation sera maintenue rue des Maquisards et sur la rue Paul Bert,
- Un aménagement sera mis en place au niveau de la giration rue Paul Bert pour faciliter la manœuvre des véhicules et la protection du chantier
- Si besoin, l'entreprise condamnera 2 places de stationnement au droit de l'auto-école pour décaler les motos et véhicules de l'auto-école et permettre la protection du chantier,
- Si besoin, l'entreprise condamnera 1 ou 2 place face à l'auto-école pour la giration des véhicules,
- La circulation des riverains et des véhicules d'incendie et de secours devra être garantie en permanence.

Une signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise au niveau du chantier.

ARTICLE 4 : La sécurité des usagers devra être assurée. A cet effet, l'entreprise TERRA CELE prendra toutes dispositions utiles, notamment vis à vis des usagers de la voirie.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté devra être affiché sur le chantier, par le pétitionnaire.

ARTICLE 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée à les relever. Les véhicules stationnés en infraction au présent arrêté seront considérés comme gênants et mis en fourrière conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Madame la Cheffe de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A FIGEAC, le 10 AVR. 2025
Par délégation
Le Directeur des Services Techniques
Fabien CALMETTES



Copies : Service population – Philippe Lafabrie
Grand Figéac
PM – Gendarmerie – SDIS – Hôpital
Cars Delbos - Pascale Belaygue
Informations Municipales
Service des Collectes - Service Propreté
Ecole Paul Bert - Maison de Santé
D. Roques - Altéréo (A. Viala)
SOCOTEC (SPS) - M. Bourhoven